

PC4 Notice

A - Etat existant

Le centre équestre de Mâcon à Chaintré est un quadrilatère délimité par la route départementale n°189 (route des Allemands) à l'Est, le Chemin du Roy de Croix au Nord, le Château des Chaintré à l'Ouest et l'allée du château au Sud. Il est constitué des parcelles AC 131, 133 et 134 dont la surface cumulée est de 68068 m².

Un terrain annexe, à l'est de la route des Allemands, accueille la plus grande part du stationnement du centre équestre. Il s'agit de la parcelle ZD 273 ; sa superficie est de 37859 m². Ce terrain est cité pour la question du stationnement, mais il ne fait pas l'objet de la présente demande car il est situé sur une unité foncière distincte du centre équestre.

Le centre se divise en deux zones distinctes : le secteur bâti et celui des carrières.

Le secteur bâti

Situé au nord du centre équestre, ce secteur occupe l'essentiel des parcelles 131 et 133 pour environ un quart de la superficie totale du terrain. Il est composé de très grands bâtiments : le manège olympique, à l'angle Nord-Est du terrain (emprise au sol de 4910 m² environ) ; l'école d'équitation au centre du terrain (1775 m² environ d'emprise au sol) ; le manège à poneys à l'Ouest (emprise au sol d'environ 1245 m²). Les grandes dimensions de ces constructions sont liées à leur fonctionnalité première: manèges couverts, écuries, hangar. Les volumes sont en conséquence : 13m85 au faitage pour le manège olympique, 9m85 pour l'école d'équitation, 8m85 pour le manège à Poneys.

Ces trois grandes constructions sont complétées par deux plus petits bâtiments : le hangar à paille, bâti à 5 mètres sur le flanc est du manège à poneys (emprise au sol de 200 m²) et deux groupes de 18 boxes (emprise au sol de 175 m² environ chacun), établis au sud du manège olympique, sur la parcelle AC 134.

De prime abord, l'ensemble pourrait sembler disparate sur le plan architectural.

Le manège olympique se lit comme un bâtiment industriel contemporain de belle facture avec un bardage horizontal à petites ondes carrées particulièrement valorisant et des façades marquées par de grands rythmes à l'échelle du bâtiment, bien composés et d'allure très moderne.

L'école d'équitation est un beau bâtiment des années 80 avec une volumétrie fragmentée qui exprime de façon convenablement hiérarchisée son programme fonctionnel, avec le manège couvert qui domine l'ensemble et sur lequel viennent s'emboîter l'équerre des écuries et une partie dévolue à l'accueil du public, travaillée de façon avenante.

Le manège à poneys et le hangar de stockage sont des constructions fonctionnelles traitées dans un registre de bâtiment agricole.

Enfin, les deux groupes de 18 boxes sont des constructions préfabriquées de belle apparence mêlant une ossature en acier galvanisé, des murs en plaques de béton brut et des rangées de portes équines associant du bois et à nouveau de l'acier galvanisé.

En dépit de ces différences stylistiques, l'ensemble forme un ensemble bâti cohérent en raison d'une implantation orthogonale et compacte des constructions qui produit une organisation bien ordonnancée.

L'espace entre le chemin du Roy de Croix et les bâtiments a été aménagé en zone de stationnement et de desserte. Deux accès ont été aménagés : le premier entre le manège olympique et l'école d'équitation, le second au droit de la cour de service entre l'école d'équitation et le manège à poneys.

Le secteur des carrières

Au Sud des bâtiments, le secteur de carrières occupe les trois quarts restants du centre équestre. Les carrières sont les zones d'évolution des chevaux qui servent aux entraînements et aux compétitions. Visuellement, ce sont de grandes étendues de sable, comparables visuellement à une plage à marée basse, fermées par des clôtures équines en bois.

Le centre comporte trois carrières. La carrière olympique, de 7350 m², est la plus grande ; elle est implantée au centre du complexe. Les deux autres sont localisées sur la bordure Ouest du site. Au nord, la carrière du Château fait 4120 m² ; au sud, la carrière des Vignes a pour sa part une superficie d'un peu moins de 3800 m².

En raison des grandes dimensions du site, les pentes, bien que modérées, produisent des dénivélés relativement importants, de l'ordre de 3m00 dans le sens Est-Ouest. Dans le sens Nord-Sud, le différentiel atteint environ 2m50 sur l'axe médian, entre l'entrée sur le chemin du Roy de Croix et le terre-plein au sud de la carrière olympique, pour redescendre ensuite d'à peu près 1m00 au niveau de l'allée du château.

Les carrières étant horizontales, des terrasses intermédiaires ont été créées entre les trois carrières et au sud de la carrière olympique.

De même, de vastes esplanades ont été aménagées à l'est de la carrière des Vignes et le long de la route des Allemands. Ces espaces servent occasionnellement de parking pour les véhicules des écuries lorsqu'elles n'accueillent pas des boxes démontables. Lorsqu'elles ne sont pas occupées, les esplanades sont de vastes étendues empierrées refermées par du sable compacté d'aspect lunaire ; elles sont visuellement le point faible du centre équestre.

Les carrières, les terrasses et les esplanades produisent une topographie en gradins avec des talus qui compensent les décalages de niveau entre les espaces attenants qui peuvent atteindre 1m50. Ces talus ont été mis à profit pour créer des gradins aux abords des carrières.

Enfin, des cheminements en rampe relient également les différents espaces entre eux.

Aménagements paysagers

Les bâtiments, les parkings, les carrières, plateformes et les cheminements produisent une mosaïque d'espaces résiduels, plans ou en talus, traités en espaces verts.

Entre le manège olympique, l'école d'équitation et le manège à poneys, ces espaces ont été assez généreusement plantés, ce qui confère une ambiance de parc autour de l'allée centrale qui relie l'entrée nord, sur le chemin du Roy de Croix, à la carrière olympique.

Dans la partie Sud, ces espaces verts restent nus, à l'exception du talus qui borde le côté Est de la carrière olympique qui a reçu un couvert arbustif assez dense mais qui reste malgré tout plutôt discret. Cette quasi absence d'arbres est toutefois compensée par la double rangée de platanes qui encadre l'allée du château. L'alignement arboré, bien qu'il ne soit pas établi sur le centre équestre vient le refermer visuellement avec force en apportant une majesté certaine. C'est de fait l'élément végétal majeur du site en termes de paysage.

Les clôtures sont constituées de plusieurs rangs de planches fixées sur des piquets bois, à l'exception du portail entre le manège olympique et l'école d'équitation où les planches sont montées sur des cadres métalliques, de la bordure de la RD 169, refermée sur la plus grande partie par une belle haie vive d'arbustes caducs, et sur le côté Est où le centre équestre est refermé par le mur de soutènement du jardin en terrasse du château.

Stationnement

Le parking public situé possède une capacité de 26 places, dont 5 places aménagées pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Un parking complémentaire est aménagé face à l'entrée Sud-Est du centre équestre, sur la parcelle ZD 273. Ce grand terrain à une superficie de 37859 m² ; il a permis de créer 158 places de stationnement pour les vans des écuries et environ 150 places véhicules légers pour les spectateurs.

B - Projet

Le Projet soumis à la présente demande de permis de construire consiste à créer de nouveaux équipements pour développer les activités liées aux compétitions de saut d'obstacle et servir de base arrière pour une équipe sélectionnée pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le projet est constitué de plusieurs éléments :

- 1) Création d'un ensemble démontable de 172 boxes à chevaux le long de la RD 169 ;
- 2) Réalisation d'un bâtiment de 3 boxes pour les contrôles vétérinaires des chevaux durant les compétitions, au nord du bâtiment précité ;
- 3) Construction de deux extensions du manège olympique, la première en appui de la façade nord accueillant 10 boxes à chevaux, la seconde le long de la façade sud, d'une capacité de 17 boxes ;
- 4) Création d'un bâtiment modulaire destiné à accueillir un ensemble de bureaux, des sanitaires, ainsi que la cabine jury des épreuves se déroulant sur la carrière centrale du centre équestre (dit « bâtiment Jury ») ;
- 5) Mise aux normes de la cuisine du manège olympique vis-à-vis de la sécurité incendie ;
- 6) Mise en œuvre d'un ensemble de 200 boxes répartis en dix barns qui auront vocation à être montés et démontés une fois par an.

Le bâtiment des 172 boxes est une **construction démontable**, pour respecter les dispositions de la zone Nce du PLU de Chaintré, avec un système constructif à base de poteaux métalliques et de panneaux en béton.

Ce bâtiment formera un volume important 136,50 m de long sur 26,00 m au niveau de sa plus grande largeur, avec une hauteur avoisinant les 3m20 à l'égout et 6m60 au faîtage. La proportion hauteur / longueur produira un volume bas et élancé. La surface de plancher sera de 2977 m².

Il sera constitué de 6 chapelles juxtaposées regroupant chacune deux barns (ensemble de deux rangées de boxes desservis par une allée). Les chapelles étant assemblées sur les longs côtés, le bâtiment se percevra longitudinalement comme une succession de pignons, avec des pentes de couverture inclinées à 25%.

Cette volumétrie présente l'avantage d'éviter de produire une volumétrie monolithique, ce qui sera gage d'une bonne insertion paysagère pour un bâtiment aussi long.

La silhouette sera encore adoucie par la division des façades principales en deux parties superposées : en partie basse, la succession de panneaux en béton et de porte majoritairement en bois constituera un long soubassement opaque surmonté par une juxtaposition de pointes de pignon vitrées qui donnera l'impression de voir flotter la couverture en zigzag au-dessus du socle.

Dernier gage d'élégance, les couvertures seront dotées de grands débords, larges d'un mètre sur tous les côtés du bâtiment.

Liste des matériaux apparents : murs en panneaux de béton brut gris clair assemblés sur poteaux en acier galvanisé ; portes en lames de bois montées sur cadres en acier galvanisé ; vitrage en polycarbonate sur menuiserie bois ; couverture en bac acier isolé RAL 8004 brun cuivré avec lanterneaux en polycarbonate sur profilés en aluminium anodisé.

En comparaison, **les 3 boxes vétérinaires** forment un tout petit bâtiment, de 12 mètres de long sur 5,80 mètres de large, avec une surface plancher de 46,90 m². Les boxes donneront directement sur l'extérieur.

Il s'agit cette fois d'un bâtiment monopente, avec une couverture inclinée à 30 %. Les boxes ayant une profondeur de 4m00, il y aura un débord de couverture profond d'environ 1m60 du côté des portes des boxes, ce qui créera une protection contre la pluie.

Le système constructif et les matériaux apparents en façade sont identiques au bâtiment des 172 boxes, à ceci près qu'il n'y aura pas de partie vitrée, ni de lanterneau en toiture.

Par conséquent, **cette construction sera à nouveau démontable**

Les extensions du manège olympique seront constituées elle aussi de boxes juxtaposés donnant directement sur l'extérieur. Elles présenteront des caractéristiques distinctes.

Au Nord, une rangée de 10 boxes sera assemblée dans un volume parallélépipédique pour s'insérer un mieux dans la volumétrie et l'écriture des façades du manège olympique et préserver la perception du centre équestre depuis le carrefour entre la RD 169 et le chemin du Roy de Croix.

La couverture à faible pente sera inclinée vers l'intérieur du bâtiment et sera masquée par une acrotère. Une galerie technique dépourvue de toiture s'interposera entre le manège et l'extension pour préserver le système de récupération des eaux pluviales sur la façade du manège.

Cette extension sera longue de 33,10 m sur 6,60 m de large et sera haute de 4,00 m.

Elle sera perçue comme une boîte en bardage métallique, de même couleur que celui du manège olympique. Cette boîte sera percée par une porte de plus de 30m de long sans poteau intermédiaire, la charpente de la couverture étant en porte à faux sur la structure métallique des boxes. On obtiendra ainsi un volume allongé qui présentera les mêmes grands rythmes allongés que la façade nord du manège.

Les boxes apparaîtront en second plan. Le retrait sera accentué par le changement de matériau, puisque l'on retrouvera les portes déjà décrites en lames de bois montées sur des cadres en acier galvanisé. La partie au-dessus des boxes sera également fermée par un mur en bardage bois. Ceci pour rendre le relief bien apparent.

Liste des matériaux apparents : bardage horizontal en acier laqué RL 7016 Gris-Beige ; façade en retrait en portes bois montées sur poteaux en acier galvanisé, bandeau au-dessus des portes en bois identique aux portes ; porte d'accès à la galerie technique en acier laqué RAL RL 7016 Gris-Beige ; couverture (non apparente) en bac acier isolé RAL 8004 brun-cuivré.

Au Sud, ce sont 17 boxes qui sont juxtaposés sur un principe analogue aux boxes vétérinaires. On retrouve donc un volume monopente à 30%, le faîtage étant disposé le long du manège, l'égout sur le côté sud.

Cette disposition est dictée par le fait que les pignons du manège olympique sont asymétriques et que le bas de rampant est plus élevé au nord qu'au sud. Au nord, un volume parallélépipédique apporte une plus-value esthétique car il s'appuie sur un panneau de façade plus élevé que lui. Au sud. Au sud, un tel volume ne saurait être raccordé de façon harmonieuse. Il est donc apparu préférable de recourir à une couverture monopente, de même inclinaison que la toiture du manège olympique. Cette solution sera d'autant moins impactante visuellement que, depuis le sud, elle présentera la même composition et les mêmes matériaux de façade que les deux groupes de boxes qui s'interposeront devant l'extension.

Techniquement, l'extension Sud est à nouveau séparée du manège olympique par une galerie technique, toujours pour préserver les descentes d'EP en façade du manège, mais aussi pour assurer la ventilation des boxes à chevaux situés dans le manège derrière la façade Sud.

Liste des matériaux apparents en façade : murs latéraux en panneaux de béton brut gris clair assemblés sur poteaux en acier galvanisé ; portes en lames de bois montées sur cadres en acier galvanisé ; couverture en bac acier isolé RAL 8004 brun-cuivré.

Le Bâtiment Jury qui regroupera les bureaux, les sanitaires et la cabine jury, sera construit selon une **technique modulaire** (ensembles préfabriqués en atelier et assemblés sur place) pour **pouvoir être démontés après fermeture du centre équestre**, toujours en accord avec les dispositions de la zone Nce du PLU de Chaintré.

Il s'agit d'un ensemble de trois volumes assemblés longitudinalement. Se suivent ainsi d'Ouest en Est :

- a) Le bloc bureau en R+1 comprenant la cabine jury à l'étage, d'environ 8m15 sur 9 mètres de long, sera coiffé par une couverture en bâtière avec des versants inclinés à 20° et le faîtage orienté Nord-Sud, avec une hauteur d'environ 8m00 au faîtage et 6m35 à l'égout ; il comprendra 3 modules en RDC et 3 à l'étage ;
- b) Le bloc intermédiaire constitué d'un module unique couvert en terrasse abritera les sanitaires de la partie bureaux, ainsi qu'un local technique ; ses dimensions sont d'environ 8m15 par 3m00 de large et 3m20 de haut
- c) La partie sanitaires (WC public et douches du personnel, séparés par un local rangement) sera constituée de 5 modules d'environ 9m55 sur 3m00 de large ; cet ensemble sera à nouveau couvert en bâtière, toujours avec des pentes de couverture à 20° ; il mesurera environ 3m75 au faîtage et 3m05 à l'égout.

Les trois volumes seront alignés sur la façade sud formera un bâtiment doté d'une volumétrie traditionnelle mais ponctuée d'éléments contemporains : la grande baie vitrée de la cabine jury à l'étage, surmontée par un imposant brise-soleil d'un mètre de profondeur sur la façade sud, l'escalier d'accès extérieur qui se développera autour de l'angle Nord-Ouest du bâtiment, et la marquise longitudinale qui abritera de la pluie l'entrée des WC et des douches. Retour au vocabulaire traditionnel pour l'auvent monopente sur poteaux au-dessus de l'entrée du bureau.

Cette architecture hybride permettra de concilier les contraintes fortes dictées par la nécessité de ménager une vue panoramique sur la grande carrière pour les jurys des compétitions de saut

d'obstacles avec la nécessité d'établir un dialogue harmonieux avec le château de Chaintré qui surplombe le centre équestre.

Liste des matériaux apparents : Façades en bardage stratifié beige-vert (RAL 1000) ou imitation bois merisier (couleur proche RAL 8004) ; couverture bac acier isolé couleur brun-cuivré (RAL 8004) ; portes métalliques, profilé menuiseries extérieures, structure escalier et auvents, gouttières et descentes d'eaux pluviales gris souris (RAL 7005), marches d'escalier en acier galvanisé perforé.

Les 200 boxes démontables en toile seront implantés parallèlement à la limite Sud du centre équestre, le long de l'allée du château.

Les boxes sont groupés en barns de vingt unités de 30m de long pour 10m de large. Ils sont constitués d'une charpente métallique recouverte d'une bâche en PVC blanc cassé. La hauteur au faîtage est de 3m00 à l'égout et de 4m60 au faîtage.

Les barns seront séparés les uns des autres par un intervalle d'un mètre, qui permettra de récupérer les eaux pluviales au moyen d'une rigole pour les évacuer par une canalisation qui courra le long des pignons sud.

L'ensemble formera un village de grandes tentes blanches qui dialoguera convenablement avec la silhouette médiévale du château.

Les barns seront démontés entre le 1^{er} décembre et le 15 février.

Gestion des aménagements

Les nouveaux bâtiments prendront place sur les esplanades disposées autour des carrières. Elles en réduiront l'impact visuel, ce qui supprimera leur impact paysager négatif.

Par ailleurs, leur implantation calée sur les contours du site et des carrières renforcera l'organisation bâtie générale sans compromettre la perception intérieure du centre équestre.

Au niveau des aménagements paysagers intérieurs, il n'est pas prévu de modifications substantielles. L'acacia presque mort à l'angle sud-est du manège olympique sera coupé. Le talus à l'est de la carrière olympique sera réduit au moyen d'un enrochement pour permettre l'implantation du bâtiment des 172 boxes. Quelques arbustes seront ajoutés en crête pallier ceux qui auront été retirés en partie basse. Il n'y aura pas d'autre modification à l'intérieur du site.

Concernant les clôtures, la barrière en bois le long de l'allée du château, la haie vive le long de la RD 169 et le portail entre le manège olympique et l'école d'équitation seront conservés, de même que le mur de la terrasse du château, bien entendu. Les parties localisées devant le manège olympique, à l'angle nord-ouest du centre et autour de la nouvelle entrée sud-est seront remplacées par des clôtures équines d'environ 2m de haut, constituées de 4 lisses demi-rond montées sur poteaux, l'ensemble en bois naturel traité de classe 3 pour la résistance aux agressions biologiques. Une clôture grillagée de même hauteur viendra doubler la haie vive le long de la RD 189 ; elle sera implantée à l'intérieur du site et sera par conséquent très peu visible de la route.

Conformité du projet avec les OAP du PLU

Le projet respecte intégralement les orientations d'aménagement et de programmation qui ont été formulées pour le Pôle Equi-Handi à l'occasion de la dernière modification du PLU. Concernant les bâtiments :

- les constructions pérennes sont implantées autour des bâtiments existants ;
- Le bâtiment jury est une construction modulaire et par conséquent démontable dont la vocation répond à celle de l'administration des carrières et de l'accueil du public ;
- Le bâtiment des 172 boxes concours, ainsi que celui des boxes vétérinaires sont des constructions préfabriquées conçues pour pouvoir être également démontées ; leur vocation est en accord avec celle de leur zone d'implantation, à savoir l'implantation de boxes et d'éléments techniques.
- Le bâtiment jury, les 172 boxes et les boxes vétérinaires sont localisés dans l'emprise du STECAL Nce ;
- Dans le secteur Nord du centre équestre, la rangée 10 boxes a été conçue pour créer une extension harmonieuse du manège olympique ; si la rangée de 17 boxes au sud est en rupture avec le grand

manège, elle reprend le vocabulaire et les mêmes matériaux de construction des deux ensembles de boxes situés devant ; de ce fait l'harmonie, s'établira avec les constructions en premier plan ;

- Le bâtiment des 172 boxes, établi le long de la RD 189, sera réalisé selon un système constructif métal/bois/béton et la hauteur au faîte sera inférieure à 6m00 ;
- Le bâtiment jury présentera une architecture plus travaillée, avec des façades d'aspect bois et une hauteur maximale inférieure à 9m00.

Pour les composantes paysagères :

- L'allée du château et ses alignements de platanes sont intégralement préservés ;
- La haie le long de la RD 189 sera préservée et confortée en refermant les interruptions existantes par une plantation dense d'arbustes feuillus de mêmes espèces que l'existant ;
- La vue sur le château sera préservée depuis l'entrée sud-est du centre équestre ;
- Les plantations en bordure du chemin du Roy de Croix seront confortées sans remettre en cause la perception du manège olympique depuis le carrefour avec la RD 169.

Accès et stationnement

Bien que non situé sur l'emprise du centre équestre, un élément essentiel du projet réside dans la réalisation d'une circulation douce sur le côté Ouest de la RD 169 au droit du centre équestre. Une antenne sera également aménagée le long du chemin du Roy de Croix jusqu'à l'entrée du centre.

L'entrée Nord du centre équestre sera réaménagée pour dissocier les accès piétons et véhicules, conformément au règlement du PLU. Ce réaménagement permettra également d'augmenter le nombre de places PMR de 2 à 4 places.

Au sud-Est du centre équestre, la seconde entrée sera reculée d'environ 5 mètres vers l'allée du château pour venir dans l'alignement du parking situé de l'autre côté de la route. Cela permettra à nouveau de dissocier l'accès piéton de l'accès véhicules. La traversée piétonne de la RD 169 pour relier le centre équestre au parking sera sécurisé par un plateau surélevé.

Un portail coulissant refermera l'accès véhicules. Il sera situé en retrait de la RD d'environ 25 mètres, ce qui permettra à un camion d'attendre devant le portail sans engager la RD.

Pour éviter des files d'attentes de véhicules de transport de chevaux sur la route, le parking situé face au centre équestre sera aménagé de façon à créer un circuit d'attente d'une capacité de plus de 15 camions.

Les aires de stationnement seront réaménagées.

Au nord, l'impact de la dissociation des accès piétons et véhicules ramènera la capacité de 26 à 24 places. Les places PMR resteront au nombre de 5, mais elles seront situées juste devant l'entrée du centre. Ce nombre correspond aux besoins de l'école d'équitation.

A l'issue des travaux, le parking complémentaire aura une capacité de 141 places pour le public, dont au moins 3 PMR, et 158 places pour les camions des écuries. Ces effectifs correspondent à la fréquentation constatée pendant les compétitions tant au niveau du public que pour les écuries.

Enfin, une dizaine de places pour les vélos seront créées dans l'emprise fermée du centre équestre, près du portail de l'allée centrale.

Réseaux

Electricité

Le point de livraison principal du centre équestre est abrité dans le petit édifice situé près de l'entrée Sud-Est. Il s'agit d'un abonnement tarif jaune. Sur les 250 kVA, 144 sont actuellement sollicités ; 106 restent donc disponibles. Avec le projet, il est prévu de solliciter seulement 16 kVA supplémentaires, ce qui signifie que les moyens existants de distribution d'électricité ne devront pas être renforcés.

Ce point de livraison dessert le manège olympique. Les extensions du manège repartiront du local TGBT de ce dernier, de même que l'alimentation du bâtiment jury. Il desservira aussi directement le bâtiment des 172 boxes.

Par ailleurs, un branchement secondaire est situé près de l'entrée centrale sur le chemin du Roy de Croix. Il dessert l'école d'équitation et ne sera pas sollicité dans le cadre du projet.

Telecom

Le raccordement télécom se fait également au niveau du chemin du Roy de Croix, où se trouvent deux boîtiers de raccordement fibre. Il se divise au niveau du parking pour desservir l'école d'équitation et le manège olympique. Sur l'ensemble des constructions projetées, seul le bâtiment jury bénéficiera d'un raccordement télécom. Il sera desservi depuis le manège olympique et l'extension qui sera créée au sud du manège. Les deux bâtiments seront traversés par un chemin de câble disposé en charpente des bâtiments. Ensuite, la liaison sera souterraine.

Alimentation en eau potable

Le centre équestre est raccordé au réseau AEP par un branchement situé près de l'entrée du chemin du Roy de Croix. De ce branchement part le réseau qui dessert l'école d'équitation, le manège olympique, les cuves qui servent de réserve d'eau pour l'arrosage des carrières, ainsi que les deux bâtiments de 18 boxes au sud du manège olympique.

Des extensions seront réalisées depuis ce réseau pour desservir les nouveaux ensembles de boxes, ainsi que le bâtiment jury.

Eaux Pluviales

Un bassin d'infiltration de 2600 m³ sera aménagé au fond du terrain du parking complémentaire pour recueillir les eaux pluviales du centre équestre. Il sera relié au centre par une noue de plus de 300m de long, qui sera elle-même raccordée au centre équestre par un dalot d'au moins 1m80 de large sur 80 cm de haut sous la RD 169. Ce dalot sera connecté à un dispositif de recueillement des eaux pluviales qui collectera les eaux de l'ensemble des constructions de la zone des carrières, ainsi que le versant sud des constructions du secteur bâti.

Le bassin d'infiltration existant construit au droit du pignon Est du manège olympique a une capacité d'environ 200 m³. Au terme de la réalisation du projet, il récupérera les eaux superficielles des aires de stationnement situées au nord du secteur bâti ainsi que le versant nord de la toiture du manège olympique.